

VMS
AMS

Verband der Museen der Schweiz
Association des musées suisses
Associazione dei musei svizzeri

Normes et standards – Recommendations de l'AMS 2021

Recherches de provenance dans les musées I

Biens spoliés à l'époque du national-socialisme.
Principes et introduction à la pratique

Sélection d'ouvrages en guise d'introduction

Arbeitskreis Provenienzforschung e.V. (éd.) : *Leitfaden zur Standardisierung von Provenienzangaben*, Hambourg 2018.

Buomberger, Thomas : *Raubkunst - Kunstraub : Die Schweiz und der Handel mit gestohlenen Kulturgütern zur Zeit des Zweiten Weltkriegs*, Zurich 1998.

Cohen, Julie-Marthe/Heimann-Jelinek, Felicitas/Weinberger, Ruth Jolanda : *Handbook on Judaica Provenance Research Ceremonial Objects*, Conference on Jewish Material Claims Against Germany, 2019.

Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale (éd.) : *La Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale. Rapport final*, Zurich 2002.

Deutsches Zentrum Kulturgutverluste, Arbeitskreis Provenienzforschung e.V., Arbeitskreis Provenienzforschung und Restitution – Bibliotheken, Deutscher Bibliotheksverband e. V., Deutscher Museumsbund e.V. und ICOM Deutschland e.V. (éd.) : *Leitfaden Provenienzforschung*, 2019.

Heuss, Anja/Schlegel, Sebastian : *'Fluchtgut'. Eine Forschungskontroverse*, in : Franziska Bomski, Hellmut Th. Seemann und Thorsten Valk (éd.) en collaboration avec Rüdiger Haufe, *Spuren suchen. Provenienzforschung in Weimar*, Gottingue 2018, pp. 202–226.

Jeuthe, Gesa : *Kunstwerke im Exil - Das sogenannte 'Fluchtgut' als Zeugnis von Verfolgung, Vertreibung und Verlust*, in : *Archive und Museen des Exils*, édité par Sylvia Asmus, Doerte Bischoff et Burcu Dogramaci (vol. 37, *Exilforschung. Ein internationales Jahrbuch*), Berlin/Boston 2019, pp. 130–148.

Landschaftsverband Rheinland/LVR-Fachbereich Regionale Kulturarbeit, Museumsberatung (éd.) : *Provenienzforschung in NRW. Informationen für eine systematische, flächendeckende und nachhaltige Provenienzforschung*, Cologne 2019.

Müller, Melissa/Tatzkow Monika/Masurovsky, Marc J. : *Œuvres volées, destins brisés. L'histoire des collections juives pillées par les nazis*, 2^e édition, Paris 2013.

Tisa Francini, Esther/Heuss, Anja/Kreis, Georg : *Biens spoliés – Biens pillés. Le transfert de biens culturels vers et par la Suisse 1933-1945 et la question de la restitution*, édité par la Commission Indépendante d'Experts Suisse – Seconde Guerre mondiale (CIE), vol. 1, 2^e édition inchangée, Zurich 2016 (1^{er} édition 2001).

Office fédéral de la culture (éd.) : *Guide à l'usage des musées suisses pour les aider à mener leurs recherches de provenance*, document digitale, 2016.

L'Association des musées suisses AMS est soutenue par l'Office fédéral de la culture. La présente publication bénéficie en outre du soutien financier de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften
Académie suisse des sciences humaines et sociales
Accademia svizzera di scienze umane e sociali
Academia svizra da ciencias moralas e socialas
Swiss Academy of Humanities and Social Sciences



Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

Impressum Auteurs : Carolin Lange et Thomas Schmutz (Lange & Schmutz Provenienzrecherchen) | Conseils : Evelyne Bucher, Marco Eichenberger, Katharina Georgi, Maria Lang, Peter Müller, Andreas Münch, Isabelle Raboud-Schüle, Nicole Seeberger, Joachim Sieber, Joanna Smalcerz, Sandra Sykora, Adélaïde Zeyer | Rédaction : Anne-Laure Jean | Gestion de projet : Katharina Korsunsky | Traduction : Anne-Sophie Meili et Alexandra de Bourbon (pro-verbial) | Relecture : Caroline Ferrazzo-Amoruso, Hélène Furter, Julie Weidmann | Graphisme : Martina Lauterbach | Le diagramme utilisé pour effectuer une recherche de provenance à l'époque du national-socialisme s'appuie sur l'article *Praxistipps zur Durchführung von Provenienzrecherchen in Bezug auf einen möglichen NS-verfolgungsbedingten Entzug* publié dans l'ouvrage *Provenienzforschung in NRW. Informationen für eine systematische, flächendeckende und nachhaltige Provenienzforschung*, p. 92. Nous tenons à remercier le Landschaftsverband Rheinland (LVR) pour son aimable autorisation de réutilisation. | Illustrations : p. 10 (de haut en bas) : *vaisseaux à boire en argent en forme de voiliers*, Nuremberg, vers 1630, anciennement Historisches und Völkerkundemuseum, Saint-Gall, restitué, photo : Historisches und Völkerkundemuseum ; Edvard Munch, *Madonna*, 1895/1902, Kunstmuseum Basel, photo : Kunstmuseum Basel ; Louis-Léopold Robert, *Jeune femme de Sorrente*, vers 1824, détail, Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, Fondation Gottfried Keller, photo : Fondation Gottfried Keller, Office fédéral de la culture ; p. 11 (de haut en bas) : Rudolf Räschi (attribué à), vers 1517, *vitrail héraldique du chapitre de Saint-Nicolas*, Musée d'art et d'histoire de Fribourg, Fondation Gottfried Keller, photo : Musée d'art et d'histoire de Fribourg ; Historisches Museum de Rafisbonne, série d'ombrelles, vers 1900-1920, photo : Museen der Stadt Regensburg, Michael Preischl ; Angelika Kauffmann, *Télémaque et les nymphes de Calypso*, 1787/1789, détail, Bündner Kunstmuseum Coire, photo : Bündner Kunstmuseum | © 2021 Association des musées suisses et auteurs du texte | ISBN : 978-3-906007-54-0 | Cette publication est disponible en allemand, en français et en italien.

Recherches de provenance dans les musées

La recherche de provenance est l'une des principales disciplines du travail muséal. Elle consiste à déterminer l'origine des œuvres se trouvant dans les collections et traite de la problématique des biens spoliés pendant la Seconde Guerre mondiale, des objets issus d'un contexte colonial, des objets provenant de la zone d'occupation soviétique et plus tard de la République démocratique allemande, ainsi que des translocations illégales des biens culturels archéologiques pillés. En outre, elle examine et documente l'évolution historique et contemporaine des prix et des goûts sur le marché de l'art et elle utilise des méthodes quantitatives et qualitatives pour analyser les déplacements spatiaux des biens culturels (les « translocations » susnommées) dans différents contextes temporels, locaux et politiques.

Dans une institution muséale, la recherche de provenance permet de rassembler de précieuses informations pour inventorier et documenter les œuvres de ses collections, et pour reconstituer l'histoire d'un objet. Elle cherche à s'assurer que la provenance des objets constituant sa propre collection n'est pas problématique et à en certifier ainsi la propriété. Ces données sont importantes pour les transactions de prêts (à l'international), pour assurer les œuvres ou pour comptabiliser les actifs d'une institution muséale.

L'objectif de la recherche de provenance est de retracer l'historique idéalement complet de l'objet et de documenter les changements de mains. Pour ce faire, il faut prendre en compte toutes les sources, les enquêtes et les recherches effectuées pour documenter ensuite les résultats de manière compréhensible. La chaîne de provenance est souvent incomplète et les lacunes à combler doivent être interprétées en s'appuyant sur les recherches déjà effectuées. La recherche de provenance est de préférence menée de manière proactive par l'institution elle-même.

Ces dernières années, l'éventail des recherches de provenance s'est considérablement élargi. Même si les questions de base et les problématiques se ressemblent, les méthodes et les travaux sur les fonds historiques respectifs diffèrent. Cette brochure est dédiée à la recherche de provenance des œuvres d'art spoliées à l'époque du national-socialisme. Elle vise à sensibiliser les institutions muséales à cette question et expose tout ce qu'il faut savoir à ce sujet en quelques pages. Elle est avant tout destinée à servir de guide aux musées de petite taille ou de taille moyenne qui n'ont pas encore d'expérience pratique en la matière, et présente de manière brève et concise les principes et les questions essentielles ayant trait aux œuvres d'art spoliées par les nazis. Six études de cas exemplaires menées par des institutions muséales en Suisse et en Allemagne illustrent comment, en s'appuyant sur des caractéristiques indiquant la provenance d'un objet et sur son contexte, il est possible de recueillir des indices pour clarifier son origine. Les études de cas ne retracent pas l'ensemble de la recherche de provenance de l'objet en question. Elles ne présentent que l'étape qui a permis de clairement déterminer son origine ou qui donne des indices de spoliation éventuelle par les nazis.

Les acteurs de la recherche de provenance

Musée

Les possesseurs ou propriétaires respectifs sont responsables de la recherche de provenance des objets d'une collection. Les grands musées d'art et les musées abritant des collections non européennes sont depuis longtemps confrontés aux questions de la recherche de provenance et disposent de bureaux de recherche permanents, voire d'un département qui lui est dédié. En outre, les questions relatives à la recherche de provenance impliquent aussi les domaines suivants : enregistrement, inventaire, entretien des collections, conservation des collections avec ses curatrices et curateurs.

Marché de l'art

Le marché de l'art professionnel (galeries et maisons de vente aux enchères) joue un rôle important dans la recherche de provenance. Comme il s'agit d'entreprises privées, l'expérience montre que, lorsqu'elles coopèrent avec d'autres acteurs, certaines questions se posent, telles que la protection des données personnelles (par exemple la désignation des acheteurs) ou la recherche rémunérée dans leurs propres archives.

Association suisse de recherche en provenance

L'Association suisse de recherche en provenance a été fondée au printemps 2020. Son objectif est d'inscrire la recherche de provenance dans les politiques muséales et culturelles, et d'encourager les collaboratrices et collaborateurs scientifiques issus du monde muséal, des archives et des bibliothèques, des universités et du marché de l'art à communiquer entre eux de manière active sur la recherche de provenance en Suisse et à partager leurs connaissances spécifiques en la matière entre institutions aux niveaux national et international. Le site Internet de l'association propose une palette complète d'outils de recherche au format numérique.

www.provenienzforschung.ch/fr

Bases de données importantes sur les œuvres d'art spoliées à l'époque du national-socialisme

Pour lancer une recherche

Bases de données d'objets

- Base de données « Lost Art » du Deutsches Zentrum Kulturgutverluste www.lostart.de
- Base de données « Looted Art » de l'European Association for Jewish Studies, fondée par la Commission for Looted Art in Europe www.lootedart.com
- « Getty Provenance Index® » www.getty.edu/research/tools/provenance
- Holocaust-Era Assets Collection (avec documents du National Archives et du United States Holocaust Memorial Museum) go.fold3.com/holocaust_art
- Base de données du Jeu de Paume (Pillage des biens culturels par le « Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg » en France et en Belgique) www.errproject.org
- Base de données de la collection d'art des Pays-Bas (« Nederlands Kunstbezit/NK-collectie ») www.herkomstgezocht.nl

Bases de données pour la recherche

- Base de données de recherche « Proveana » du Deutsches Zentrum Kulturgutverluste www.proveana.de
- Base de données du Centre de recherche sur « L'art dégénéré » de la Freie Universität Berlin emuseum.campus.fu-berlin.de
- Bibliographie des catalogues de ventes aux enchères 1930-1945 en Allemagne, en Autriche et en Suisse archiv.ub.uni-heidelberg.de/artdok/volltexte/2013/2251

Biens spoliés à l'époque du national-socialisme : solutions justes et équitables

Aujourd'hui, les recherches de provenance sur les biens spoliés par les nazis se basent sur les « Principes de la Conférence de Washington applicables aux œuvres d'art confisquées par les nazis » (appelés « Principes de Washington »), dont la Suisse a fait partie des États signataires en 1998. En adhérant à ces onze principes, la Suisse affirme notamment sa volonté de trouver une « solution juste et équitable » avec les descendants des anciens propriétaires. Ces principes visent non pas à inculper mais à inciter les États signataires à s'engager de manière volontaire dans le réexamen du traitement des personnes dont les droits de propriété ont été retirés sous le national-socialisme entre 1933 et 1945. Les conclusions de ce réexamen ne doivent pas forcément impliquer la restitution du bien en question. Elles peuvent également consister, par exemple, en paiements rétroactifs, en nouveaux achats ou en restitutions symboliques associées à des prêts permanents.

La catégorie analytique « biens en fuite » a été introduite au cours des travaux de la Commission Indépendante d'Experts Suisse – Seconde Guerre mondiale (« Commission Bergier »). Par opposition aux « biens spoliés », les « biens en fuite » désignent les valeurs patrimoniales culturelles exportées par les propriétaires eux-mêmes ou en leur nom dans des pays étrangers non occupés, et qui y ont été vendues. Les produits de ces ventes servaient par exemple aux vendeurs à couvrir leurs frais de subsistance après l'émigration. Cela dit, le terme « biens spoliés » n'est pas cité dans les directives internationales.

Au-delà de toute catégorisation, le facteur décisif pour la Confédération est de savoir si un transfert ou un changement de mains entre 1933 et 1945 était de nature confiscatoire. Si tel est le cas, au sens des Principes de Washington, un bien dit « en fuite » peut aussi s'avérer être un « bien spolié » à l'époque du national-socialisme.

Peintures, montres de poche et manteaux de fourrure

Les recherches de provenance d'art spolié par les nazis concernent en principe tous les types et toutes les tailles de musées. Rien n'arrêterait le régime national-socialiste qui a volé des œuvres originales de grande valeur ou des montres de poche, des services à thé ou des manteaux de fourrure. On retrouve aujourd'hui des objets anciennement de propriété juive dans de nombreux musées très différents : musées d'art, musées historiques et culturels, musées d'ethnologie, collections de sciences naturelles, collections techniques, petits musées régionaux et locaux. La recherche de provenance des œuvres d'art spoliées à l'époque du national-socialisme est étroitement liée aux destins qu'ont connus les propriétaires de l'époque.

Office fédéral de la culture

La recherche de provenance est très complexe et nécessite des connaissances particulières. Même si ses résultats valorisent grandement chaque collection, obtenir un financement pour ce travail est souvent difficile. L'Office fédéral de la culture (OFC) subventionne des projets portant sur diverses thématiques autour de la préservation du patrimoine culturel. Actuellement, il apporte son soutien à des projets sur la recherche de provenance, notamment en ce qui concerne les changements de mains entre 1933 et 1945. Au sein de l'OFC, le Bureau de l'art spolié est le centre de compétence fédéral pour les questions relatives à l'art spolié à l'époque du national-socialisme. Il dispose d'un site Internet contenant une multitude d'informations et d'outils utiles à la recherche de provenance, avec entre autres un soutien pour des solutions justes et équitables.

www.bak.admin.ch/as

DIAGRAMME POUR LA RECHERCHE DE PROVENANCE D'ART SPOLIÉ À L'ÉPOQUE DU NATIONAL-SOCIALISME

Une recherche de provenance d'art spolié sous le régime nazi doit examiner l'origine de tous les objets entrés dans une collection à partir de 1933. Le diagramme suivant est une base et ses sources ne sont pas exhaustives. Selon les cas, d'autres questions peuvent être soulevées. Les étapes successives de la recherche se fondent toujours sur la classification des résultats précédents. Les informations et les résultats récoltés doivent être documentés au fur et à mesure, datés et interprétés. Si, au cours d'un premier passage, les recherches ne donnent aucune information concrète, il convient de répéter chaque étape après un certain temps pour vérifier si elles ne donnent pas de nouveaux résultats. Les résultats de la recherche peuvent être classés de manière uniformisée sur la base de ce que l'on appelle le « Provenienzampel » (signal d'alarme de la provenance).

Les indications relatives aux propriétaires précédents et à la provenance figurent-elles dans la documentation du musée ?



L'objet présente-t-il des caractéristiques indiquant la provenance ?

p. ex. étiquettes, timbres, marques



La littérature primaire ou secondaire contient-elle des indications sur la provenance ?

p. ex. catalogues d'inventaire ou d'exposition, catalogues raisonnés, monographies ou revues

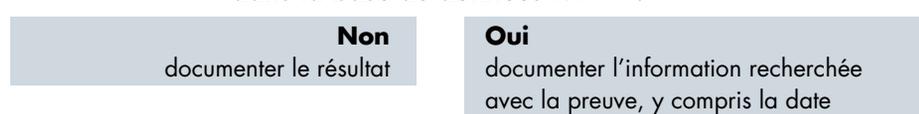


L'objet apparaît-il lors d'une vente aux enchères ?

p. ex. [Getty Provenance Index®](#)



L'objet est-il enregistré comme étant soumis à une recherche dans la base de données [Lost-Art](#) ?



Poursuite de la recherche

Catégorisation des résultats selon l'OFC

Catégorie A

La provenance entre 1933 et 1945 peut être retracée et ne pose pas problème. On peut avec une grande probabilité exclure que l'objet ait été confisqué par les nazis.

Catégorie B

La provenance entre 1933 et 1945 n'est pas élucidée ou présente des lacunes. Les informations disponibles permettent toutefois de conclure que la provenance ne pose pas problème.

Catégorie C

La provenance entre 1933 et 1945 n'est pas élucidée ou présente des lacunes. Les informations disponibles laissent à penser qu'il pourrait y avoir des liens avec la problématique de l'art spolié. Les recherches de provenance doivent se poursuivre.

Catégorie D

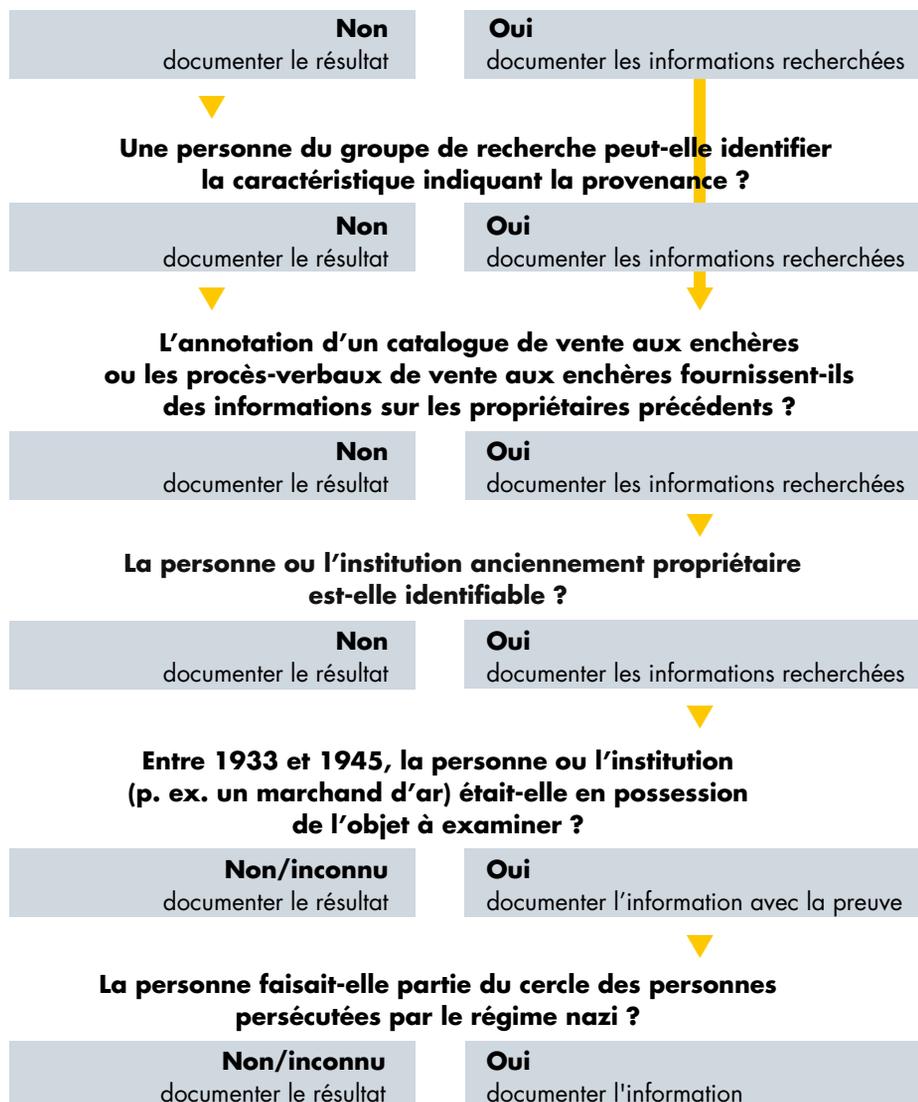
La provenance entre 1933 et 1945 est complètement élucidée et pose clairement problème. Il s'agit d'un objet confisqué par les nazis. Il convient de trouver une solution juste et équitable.

DIAGRAMME POUR LA RECHERCHE DE PROVENANCE D'ART SPOLIÉ À L'ÉPOQUE DU NATIONAL-SOCIALISME

Les caractéristiques indiquant la provenance peuvent-elles être identifiées ?

p. ex. à l'aide d'une base de données telle que

[Holocaust-Era Assets Collection](#) ou [Collection Frits Lugt](#)



Poursuite de la recherche

Autres recherches à mener

- Existe-t-il d'autres objets en possession de la personne anciennement propriétaire qui soient connus ou enregistrés dans la base de données Lost Art ?
- D'autres chercheurs ont-ils déjà effectué des recherches sur cette personne ?
- Existe-t-il des cas de restitution connus d'un bien de cette personne ?
- Existe-t-il des documents de devises (« Devisenakten »), des documents fiscaux, des documents de la Gestapo (avant tout dans les archives allemandes), des documents sur les procédures d'indemnisation ou de dédommagement sur la personne qui fait l'objet de la recherche ?
- Existe-t-il d'autres documents (succession privée ou documents commerciaux) ?

PRINCIPES DE LA RECHERCHE DE PROVENANCE D'ART SPOLIÉ À L'ÉPOQUE DU NATIONAL-SOCIALISME

En examinant attentivement un objet et en consultant les sources historiques, il est possible de déceler des éléments de son histoire. Lors de la description ultérieure de ces résultats de recherche de provenance, il est important de les présenter de manière uniforme et standardisée. Cela signifie, par exemple, de documenter avec rigueur les caractéristiques de la provenance de l'objet, de décrire précisément les changements de mains et d'indiquer les lacunes dans la documentation ou les informations imprécises.

Anamnèse de l'objet

Les caractéristiques ci-dessous témoignant de la provenance d'un objet sont fréquentes :

- **Numéros**
- **Étiquettes ou ex-libris**
- **Marques et poinçons** (sur les objets en métal surtout, mais aussi en porcelaine/faïence, et sur les textiles ; les objets de culte juif en particulier connaissent de nombreuses contrefaçons pseudo-historiques.)
- **Timbres**

Chaque élément qui se trouve sur l'objet lui-même doit être documenté, même si sa signification n'est pas toujours immédiatement (ou parfois jamais) évidente, ou même si elle n'est que fragmentaire ou lacunaire (p. ex. étiquettes déchirées, marques et estampilles de douane floues ou effacées).

Archives

Les archives internes ou externes peuvent également contenir des documents permettant de recueillir d'autres informations sur l'origine d'un objet.

Archives internes

- **Registres des entrées**
- **Livres d'inventaire** (également nécessaires pour identifier les lacunes ou les ambiguïtés accidentelles ou flagrantes)
- **Correspondance avec les marchands d'art et les collectionneurs privés**
- **Procès-verbaux de réunions**
- **Dossiers présidentiels**
- **Rapports annuels**
- **Archives d'exposition**

Dans le cas des établissements gérés par des bénévoles, il est judicieux de **rechercher des informations auprès des anciens employés et de leurs familles.**

Archives externes en Suisse

- **Documents relatifs à la procédure de spoliation de biens** Tribunal fédéral à Lausanne
- Les **fonds des départements fédéraux**
 - **Département des affaires étrangères (DFAE)** (p. ex. représentations diplomatiques suisses à l'étranger, Division des affaires étrangères ou Direction politique)
 - **Département de l'intérieur (DFI)** (p. ex. Secrétariat général)
 - **Département des finances (DFF)** (p. ex. dossiers de l'administration fiscale)
 - **Département de justice et police (DFJP)** (p. ex. Ministère public de la Confédération, Office fédéral de la justice)
 - **Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)** (p. ex. Office suisse de compensation)
- **Archives du marché de l'art, catalogues de ventes aux enchères et successions (d'art)** (p. ex. Institut suisse pour l'étude de l'art, Bibliothèque nationale suisse)
- **Legs privés** (p. ex. Archiv für Zeitgeschichte de l'ETH Zürich, Universitätsbibliothek Basel)
- **Annuaire téléphonique et carnets d'adresses historiques**

Le site [Archives Online](#) regroupe l'ensemble des archives publiques suisses (archives fédérales, archives d'État, archives nationales, archives cantonales), la Bibliothèque nationale et d'autres archives spécialisées.

PRINCIPES DE LA RECHERCHE DE PROVENANCE D'ART SPOLIÉ À L'ÉPOQUE DU NATIONAL-SOCIALISME

Archives externes à l'étranger (surtout en Allemagne)

- **Documents d'indemnisation**, accessibles dans les archives nationales et les archives d'État (« Bundesentschädigungsgesetz » et « Bundesrückerstattungsgesetz ». Important : ces dossiers ne couvrent que les trois zones d'occupation ouest-allemandes et Berlin-Ouest.)
- **Fonds B 323 Treuhandverwaltung von Kulturgut, Oberfinanzdirektion München**, accessible à la Bundesarchiv, Coblenz, après enregistrement, accès numérique via [invenio.bundesarchiv.de](https://www.invenio.bundesarchiv.de). (Le fonds contient les documents du Munich Central Collecting Point et fournit notamment des informations sur le vol des biens culturels à l'époque du national-socialisme, ceux qui en ont bénéficié et leur restitution après la fin de la guerre.)
- **Documents de la Gestapo**, accessibles dans les archives nationales et les archives d'État. Les fonds les plus importants sont conservés aux archives d'État de Würzburg et aux archives d'État de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.
- **Documents des bureaux municipaux de prêteurs sur gages allemands**, accessibles par exemple dans les archives municipales.
- **Documents et dossiers fiscaux**, accessibles dans les archives nationales et les archives d'État
 - des services fiscaux communaux.
 - des bureaux de district (*Landrat*), notamment les dossiers fiscaux des personnes persécutées pour des raisons raciales.
 - des directions régionales des finances (responsables de la « récupération » des avoirs juifs).
- **Archives et successions sur le marché de l'art**
- **Documents privés de personnes persécutées** (p. ex. correspondance familiale ou officielle, inventaires privés et photographies historiques)
- **Annuaire téléphonique et carnets d'adresses historiques**, accessibles par exemple dans les bibliothèques nationales et centrales, les bases de données généalogiques et les archives municipales et régionales.

Bibliographie et ressources en ligne

Il convient de noter que les œuvres d'artistes moins connus tout comme les œuvres graphiques d'artistes connus (contrairement à leurs œuvres picturales) sont souvent beaucoup moins bien documentées.

- **Bases de données en ligne**, pour des exemples voir p. 4, entre autres de l'aide pour :
 - recherche de personnes concernées par le régime nazi ou de victimes de ce régime
 - demande d'éventuels avis de recherche
 - recherche des transactions sur le marché de l'art
 - recherche sur le contexte historique et sur les circonstances d'une confiscation (p. ex. Fold3)
- **Catalogues d'œuvres et d'exposition**
- **Catalogues de ventes aux enchères**, en particulier avec des annotations (p. ex. prix de vente)
- **Magazines d'art et d'art de vivre historiques** (aperçu des expositions, des transactions ou des collections privées)
- **Monographies sur les genres**
- **Monographies sur les artistes**

Recherches généalogiques

Les recherches généalogiques sont importantes, d'une part pour reconstruire historiquement les relations personnelles et les liens de parenté au moment d'une confiscation éventuelle et, d'autre part, pour identifier des ayants droit potentiels.

- **Registres ecclésiastiques et registres d'état civil/fichiers d'inscription communaux**, accessibles dans les archives ecclésiastiques, municipales et communales
- **Annuaire téléphonique et carnets d'adresses historiques**
- **Bases de données en ligne** (telles que [Geni](#) ou [Ancestry®](#))

ÉTUDES DE CAS



Historisches und Völkerkundemuseum, Saint-Gall (17596a, 17596b)

Une étape décisive de la recherche : le catalogue manuscrit du collectionneur

En 1967, le Historisches und Völkerkundemuseum (HVM) a reçu de l'entrepreneur de transport Giovanni Züst une collection d'argenterie comprenant 149 objets. En préparant une exposition des œuvres de cette collection, des spécialistes en argenterie externes indiquent que la provenance de certains objets pourrait être problématique. Les soupçons sont confirmés à l'examen de deux vaisseaux à boire. Ces objets appartenaient à Emma Budge, une collectionneuse et mécène juive de Hambourg. En 1937, sa collection avait été vendue aux enchères forcées. Les héritiers légitimes ne pouvant pas disposer du produit de la vente, cela équivaut à une confiscation. Emma Budge est mentionnée dans le catalogue manuscrit de Züst, la vente forcée est répertoriée comme une « vente aux enchères ». Quand et où Giovanni Züst acquiert-il ces vaisseaux à boire, cela reste encore à déterminer. De son propre gré, le HVM décide de restituer ces deux vaisseaux en argent aux héritiers.

.....



Kunstmuseum Basel (1933.212)

Une étape décisive de la recherche : les catalogues de vente aux enchères annotés

Curt Glaser, directeur de la Kunstbibliothek à Berlin et éminent critique d'art, perd son poste en raison de ses origines juives peu après l'arrivée au pouvoir des nationaux-socialistes. En mai 1933, il vend la plus grande partie de sa précieuse collection d'art et de livres lors d'une vente aux enchères chez Max Perl à Berlin, puis il émigre d'abord en Suisse avant de se rendre aux États-Unis. Otto Fischer, conservateur de la Öffentliche Kunstsammlung à Bâle, achète 200 œuvres sur papier lors de cette vente aux enchères. Les héritiers de Glaser demandant de clore cette affaire par une solution juste et équitable, le Kunstmuseum Basel entreprend des recherches approfondies sur ces acquisitions. Connaître les prix atteints lors de la vente et les écarts qu'ils représentent par rapport à l'estimation de départ est essentiel pour évaluer ce cas. L'accord conclu en 2020 stipule que le Kunstmuseum conserve les œuvres d'art, mais s'engage à verser un dédommagement aux héritiers et à consacrer une exposition à Curt Glaser.

.....



Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel (FGK 781)

Une étape décisive de la recherche : la base de données généalogiques

Louis-Léopold Robert, originaire de La Chaux-de-Fonds, peint la *Jeune femme de Sorrente* lors de son séjour à Naples, suite à la commande que le sculpteur allemand Christian Daniel Rauch lui passe lorsqu'ils se rencontrent à Rome en 1818. En 1933, la Fondation Gottfried Keller (FGK) l'achète à la Galerie Paul Vallotton de Lausanne. Comme l'attestent les documents successoraux et les recherches dans une base de données généalogiques, le tableau est toujours resté en possession de la famille. Avec le mariage d'Eugénie d'Alton-Rauch, petite-fille de Christian Daniel Rauch, et Felix Schadow en 1852, le tableau entre dans la famille Schadow, laquelle le vend à Paul Vallotton. La raison de cette vente est inconnue. Il est exclu qu'il s'agisse d'un bien en fuite ou d'un bien spolié, car la famille Schadow n'a pas été persécutée par le national-socialisme.

ÉTUDES DE CAS



Musée d'art et d'histoire de Fribourg (FGK 939)

Une étape décisive de la recherche : la note manuscrite dans les archives internes

En 1948, la Fondation Gottfried Keller (FGK) achète à la Galerie Fischer de Lucerne le vitrail héraldique du chapitre de Saint-Nicolas exécuté par Rudolf Räschi et destiné à la collection du Musée d'art et d'histoire de Fribourg (MAHF). L'origine de l'objet est actuellement encore lacunaire et, selon les recherches dans les archives, il a été localisé en Allemagne à une date inconnue. Ainsi, Adrien Bovy, le directeur du MAHF à l'époque, déclare dans une lettre datée du 3 octobre 1947 adressée au président de la FGK et dans une note interne manuscrite datée du 28 février 1948 que le vitrail a d'abord fait partie d'une collection berlinoise, puis a appartenu à une collection à Philadelphie avant de revenir en Europe. L'identité des propriétaires à Berlin tout comme l'époque et les circonstances de l'arrivée de l'objet aux États-Unis ainsi que l'identité du collectionneur à Philadelphie ne sont pas encore clarifiées. Comme l'objet faisait partie d'une collection berlinoise et que la provenance entre 1890 et 1945 n'a pas pu être clairement déterminée. Les recherches de provenance doivent se poursuivre.

.....



Historisches Museum, Ratisbonne (DE) (K1942/46.1-8)

Une étape décisive de la recherche : le livre d'inventaire interne original

En 1942, les musées de la Ville de Ratisbonne acquièrent une série d'ombrelles pour dames, probablement produites entre 1900 et 1920. Le registre des entrées indique un achat du Département des finances de Ratisbonne de « 'Aktion III' (Judenaktion) ». « Aktion III » désigne le ministère des finances du Reich et masque ses activités de confiscation et de « récupération » de l'ensemble des biens des Juifs déportés. Comme ces objets quotidiens sont souvent des objets produits en série, il est dans la plupart des cas extrêmement difficile d'identifier individuellement les propriétaires légitimes compte tenu des sources disponibles. Dans ce contexte, au lieu d'une restitution, le musée vise à placer le bien en dépôt fiduciaire auprès d'un organisme appelé à gérer les biens juifs sans héritiers.

.....

Bündner Kunstmuseum, Coire (797.000.1970)

Une étape décisive de la recherche : l'étiquette sur le cadre

En 1970, le Bündner Kunstmuseum achète le tableau *Télémaque et les nymphes de Calypso* peint par Angelica Kauffmann. L'étiquette apposée sur le châssis indique que l'ancien propriétaire « Aug. Hirsch » est « juif ». La valeur estimée est en Reichsmark. Un cas évident d'art spolié par les nazis. Une recherche dans le *Biografisches Gedenkbuch der Münchner Juden 1933-1945* a révélé que la personne en question devait être Auguste Hirsch, née Amschel. Auguste Hirsch était victime de la campagne de confiscation menée à Munich en novembre 1938, au cours de laquelle la Gestapo locale saisit des œuvres d'art provenant de propriétés privées juives. Cette « Scène mythologique » a ensuite été prêtée aux Bayerische Staatsgemäldesammlungen, dont elle est restée en possession jusqu'à la fin de la guerre. En été 1950, le tableau est restitué à la communauté des héritiers, conformément à la décision de l'autorité de restitution « Wiedergutmachungsbehörde I Oberbayern ». En raison de la date de cette restitution, la provenance a finalement pu être classée comme non problématique.





Association des musées suisses AMS

Case postale, CH-8021 Zurich

Tél. +41 (0)44 218 65 88

info@museums.ch

www.museums.ch

